

	Département de l'Isère		République française	
	N° 2026 - 37	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
29/04/2026	Désignation des délégués représentant la commune auprès du Relais Petite Enfance intercommunal « L'Arc en Ciel » (RPE) et de la Structure Multi Accueil intercommunale « Les Coquins d'abord » (SMA)			

Envoyé en préfecture le 13/05/2026  
 Reçu en préfecture le 13/05/2026  
 Publié le 18/05/2026  
 ID : 038-213801145-20260429-202637-DE



Nombre de conseillers : 19  
 En exercice : 19  
 Présents : 18  
 Votants : 18 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonassur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/04/2026 par messagerie.

**Présents :** BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme. RIBEYRE Ludovic.

**Excusée :** DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Patrick Goncalves).

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle LARUE, secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres présents du Conseil municipal de bien vouloir élire ses délégués chargés de représenter la commune au sein du Pôle Petite Enfance sis à Saint Clair du Rhône, pour :

- Le Relais Assistants Maternels Intercommunal « Arc en Ciel » (RAM)
- Le Service Multi Accueil Intercommunal « Les Coquins d'abord » (SMA)

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts du RAM intercommunal,

**Vu** les statuts du SMA intercommunal,

**Considérant** la nécessité suite au renouvellement des Conseils municipaux de procéder à la désignation de nouveaux délégués, afin de représenter la commune auprès du RAM et du SMA au sein du Pôle Petite Enfance,

**Considérant** que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide**, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret,

**Désigne comme délégués,**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BENALI Jessica	CHORON Vincent
DEGAS Sylvie	COMPTE Elisabeth

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
 Extrait certifié conforme par le Maire,  
 A Clonassur Varèze, le 6 mai 2025,

Le Maire,  
 Vincent CHORON



La secrétaire,  
 Christelle LARUE

